

MICROTHIOL SPECIAL JARDIN

Date de préparation 04-janv.-2013

Date de révision 01-avr.-2016

Numéro de révision: 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	FCG02
Nom du produit	MICROTHIOL SPECIAL JARDIN
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fongicide
Utilisation par les consommateurs	Emploi autorisé dans les jardins

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	Cerexagri s.a.s Bat. Galilée 3 Parc Saint Christophe 10 avenue de l'Entreprise 95863 CERGY PONTOISE FRANCE tel : +33 (0)1 30 17 88 00 fax : +33 (0)1 30 17 88 20
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non dangereux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Un nuage de poussière peut s'enflammer brusquement au contact d'une flamme ou d'électricité statique.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Soufre	231-722-6	7704-34-9	80 - 90	-	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27
Sodium hydroxide	215-185-5	1310-73-2	1 - 5	-	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)	01-2119457892-27

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyens d'extinction déconseillés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial	Peut former des mélanges explosifs avec l'air La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx)
-----------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)
En cas de feu important :
Appareil de protection respiratoire isolant à air comprimé en circuit fermé (EN 145)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
Éviter la formation de poussières
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
Conserver dans le conteneur d'origine
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Soufre	10mg/m ³				
Sodium hydroxide		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Sodium hydroxide 1310-73-2 (1 - 5)		Ceiling: 2 mg/m ³		STEL: 2 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Sodium hydroxide	STEL 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effets locaux**

Inhalation	Ne s'applique pas. (WG formulation).
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 1.35 mg/l (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

sensibilisation N'a pas d'effet sensibilisant.

toxicité à dose répétée NOAEL : (90d/rat/dermal) : 1000 mg/kg bw/day

Effets cancérogènes Aucun(e) connu(e)

EFFETS MUTAGÈNES Aucun(e) connu(e)

Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.063 mg/l (a.i)
CL50/48h/daphnie = 0.063 mg/l (a.i)
CL50/poisson/96 h = 0.063 mg/l (a.i.)

12.2 Persistance et dégradabilité

DT50 soil (Lab) : 90 days (proposed)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans les sols

Kow: 1.95 ml/g (a.i.).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

14.3 Classe de danger

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

IMDG/IMO

14.1 N° ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

14.3 Classe de danger

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

IATA/ICAO

14.1 N° ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

14.3 Classe de danger

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE non concerné

Homologation n° : 9500341

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Date de révision 01-avr.-2016

Remarque sur la révision sections mises à jour 2, 15, Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité